



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017**

**Présents** : MM. BEN ALI Zaïna, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, BUISSON Frédéric, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, MARIGNANE Gérard, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali, ZICKGRAF Didier,

**Absents** : BLANC Laurent, DEROSE David, MELANO Yolène, SANDJIVY Sylvie,

**Procurations** : SANDJIVY Sylvie à DEBORDEAUX Michelle.

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2016**

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

**I - AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CAUE POUR UNE MISSION DE CONSEIL**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec le CAUE du Var (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour une mission de conseil dans la cadre du projet de réaménagement du quartier des Ferrages.

Pour la réalisation de cette étude la participation financière communale s'élève à : 1 100 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer ladite convention.

VOTE : 15 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. Charrat)

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la convention avec le CAUE du Var (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour une mission de conseil dans la cadre du projet de création d'un mini pôle commercial sur la place de la Mairie.

Pour la réalisation de cette étude la participation financière communale s'élève à : 1 100 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer ladite convention.

VOTE : 15 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. Charrat)

**II - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VELO SPORT HYEROIS POUR LES BOUCLES DU HAUT VAR 2017**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de la 14ème édition des Boucles du Haut-Var, course cycliste semi professionnelle, qui se déroulera les 13, 14 et 15 février 2017 et qui sera présente sur notre commune pour un départ d'étape le 14 février 2017.

L'association Vélo Sport Hyérois sollicite une subvention de 1 500 € pour l'organisation de cette manifestation.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à l'association Vélo Sport Hyérois.

VOTE : 15 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. Charrat)

**III- DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - PRIORITE n°1 ET UNIQUE : REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE INCLUANT UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural.

Il propose de présenter en priorité n° 1 et unique : Le réaménagement de l'Hôtel de ville incluant une agence postale communale lié aux contraintes des nouvelles normes d'accessibilité.

Afin d'alléger la part de l'autofinancement communal, Monsieur le Maire propose de solliciter la DTER la plus haute possible pour la réalisation de cet important projet structurant qui s'élève à **948 000 € H.T. dont 22 500 € H.T.** pour le désamiantage du bâtiment.

<b>NATURE DU FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>Emprunt :</b>	374 234,00 €	39,47%
<b>DETR :</b>	379 200,00 €	40%
<b><u>SOUS-TOTAL 1 :</u></b>	<b>753 434,00 €</b>	<b>79,47%</b>
<b>Autres financements</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>- Conseil Départemental (subvention 2016)</b>	110 000,00 €	11.60%
<b>- Région PACA (FRAT 2016)</b>	84 566,00 €	8.93 %
<b><u>SOUS-TOTAL 2 :</u></b>	<b>194 566,00 €</b>	<b>20,53 %</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>948 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Maire informe l'assemblée que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué. D'autre part, le plan de financement doit prévoir que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITE**

**IV- PROJET DE RACHAT DU FONDS DE COMMERCE DU BAR TABACS DES SPORTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en redressement judiciaire du bar tabac des sports situé rue Sous Ville qui sera mis en liquidation courant janvier 2017.

Afin de maintenir la vie économique de la commune et l'offre de services, notamment pour les personnes dépourvues de véhicule, il propose que la commune se porte acquéreur du fonds de commerce.

Le bar-tabac pourrait ainsi être exploité selon la formule de location-gérance. Un repreneur s'est manifesté et élabore un projet de reprise. L'intérêt de la location-gérance est de minimiser les charges pour le repreneur, dans la mesure où il s'acquitte auprès de la commune d'un loyer moins élevé que des charges d'emprunt auprès d'un établissement bancaire.

L'estimation du coût d'une licence IV + tabac est évaluée à 60 000 €. Le mandataire fixera la valeur définitive. Les honoraires du mandataire pour représenter la commune s'élèveraient à 1000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de rachat.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITE**

En revanche le conseil demande que la valeur de rachat soit rediscutée après contact avec le mandataire.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

- **CET de Ginasservis** : Le Maire informe l'assemblée de la situation du CET qui présente des problèmes environnementaux importants (jus non conformes). Il rappelle que le Préfet a prononcé une fermeture administrative à l'encontre du CET. Il a été mis en place un quai de transfert pour l'évacuation par VEOLIA des déchets au centre de tri de Pierrefeu. Cela va représenter un surcoût de 1 075 000 € soit 80 € par redevance.
- **SDIS** : En ce qui concerne l'augmentation de la cotisation 2016, le tribunal administratif a rejeté le mode de calcul du SDIS et demande le retour à l'ancien mode de calcul. Une régularisation interviendra ultérieurement.
- **Cinéma de pays** : Monsieur le Maire présente la proposition de l'association Cinéma de Pays basée à Manosque pour la diffusion de film à la salle Fontvieille. La commune devra verser 100 € par passage. 8 à 9 passages sont prévus sur l'année. Des séances extérieures sont prévues l'été. Néanmoins, avant de s'engager il faudra améliorer l'acoustique (plafond uniquement) et occulter les ouvertures de la salle.
- **Terres vacantes** : Madame Cécile PAOLETTI souhaiterait connaître la liste des terres vacantes (sans propriétaires) afin que la commune puisse se porter acquéreur et qu'elle puisse en confier la gestion aux agriculteurs.

*La séance est levée à 19 heures 34*